

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2023-**  
**19 heures 00 – Salle du Conseil de l’Hôtel de Ville**  
**EN SEANCE PUBLIQUE**

L’an deux mil vingt et trois, le 23 mai à 19 heures, le Conseil de la Commune de SAINT-JUST-LUZAC, légalement convoqué le 17 mai 2023 par Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Maire, s’est réuni dans la salle du conseil de l’Hôtel de Ville en séance publique.

DATE DE CONVOCATION

17/05/2023

DATE D’AFFICHAGE

17/05/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 19

**PRESENTS** : Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Jean Pierre MANCEAU, Claude JOUSSELIN, Pascale EPHREM, Olivier CHERE, Christian SWATEK, Jean-Jacques BOUYER, Christine GIRAUDO, Yanick DAUNAS, Willy DRILLAUD, Sixtine SANTA MARINHA, Anaïs BOISSON (*est arrivée en retard*), Gaëlle GOSSELET, Martine FOUGEROUX, Serge LACEPPE, Christiane FONTAINE,

**ABSENTE EXCUSEE** : Clarice CHEVALIER (pouvoir à Pascale EPHREM), Chantal HEBING (pouvoir à Jean Pierre MANCEAU), Jean-Lou CHEMIN (pouvoir à Martine FOUGEROUX).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascale EPHREM

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL du 11 avril 2023**

Aucune remarque n’est formulée. Madame le Maire met aux voix l’approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023 qui a été consacrée principalement au budget. Le procès-verbal a été adopté à l’unanimité.

**2 – MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL BOUZON.**

Madame le Maire informe l’assemblée que Monsieur Jean-Michel BOUZON, conseiller municipal, tête de liste de l’opposition a démissionné du conseil municipal par courrier réceptionné en mairie le 26 avril 2023.

En fonction de l’ordre de la liste présentée par Monsieur BOUZON lors des élections municipales de mars 2020, le poste de conseiller municipal vacant a été proposé et accepté par

Madame Christiane FONTAINE, par courrier en date du 4 mai 2023.

Afin d'acter sa nouvelle composition, le tableau du conseil municipal a été modifié et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort le 05 mai 2023.

### **3 – CANDIDATURE DE MONSIEUR JEAN-LOU CHEMIN AU POSTE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.**

Madame le Maire explique que la démission de Monsieur BOUZON entraîne également la vacance du poste de conseiller communautaire qu'il occupait. Cette vacance de poste a été compliquée à gérer car aucun élu de sexe masculin, en dehors de lui, n'était désigné en qualité de conseiller communautaire. Nous avons dû prendre conseil auprès de la Préfecture qui a confié le dossier au contrôle de légalité. Cette situation n'est pas courante et a été considérée comme un cas d'école.

En effet, l'article L 273-10 du Code électoral prévoit que ce poste doit être pourvu par le premier conseiller municipal, désigné candidat au Conseil Communautaire, **de même sexe** élu sur la liste du démissionnaire.

Alors que sur la liste de Monsieur BOUZON, il n'y avait pas de candidat élu au conseil communautaire, de sexe masculin. Dans ce cas, le siège peut être pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur cette même liste, même s'il n'est pas désigné comme un potentiel candidat au poste de conseiller communautaire.

Ce poste revient donc à Monsieur Jean-Lou CHEMIN qui est le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste de Monsieur BOUZON. Monsieur Jean-Lou CHEMIN a accepté ce mandat par courrier, réceptionné en mairie le 17 mai 2023.

Madame le Maire explique que si Monsieur CHEMIN puis Monsieur LACEPPE avaient refusé de siéger au Conseil Communautaire, le 3<sup>ème</sup> poste de représentant de la Commune de Saint-Just-luzac dans cette instance, aurait été vacant jusqu'aux prochaines élections.

Madame GIRAUDO trouve que cette mesure est sexiste.

Madame le Maire lui répond qu'elle a été rédigée pour garantir la parité au sein du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Lou CHEMIN au poste de Conseiller Communautaire au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Madame le Maire précise qu'il participera à son premier conseil communautaire le 31 mai prochain.

#### **4 – CANDIDATURE DE MADAME MARTINE FOUGEROUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

La démission de Monsieur BOUZON entraîne aussi la vacance du poste membre élu du CCAS qu'il occupait.

Madame le Maire précise que ce poste a été proposé à Monsieur Jean-Lou CHEMIN, premier conseiller municipal de la liste de Monsieur BOUZON qui l'a refusé pour des raisons personnelles et liées à son activité professionnelle antérieure.

Madame Martine FOUGEROUX, seconde sur cette liste a accepté ce mandat par courrier réceptionné en mairie le 11 mai 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte de la nomination de Madame Martine FOUGEROUX, au poste de membre élu du CCAS.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **REVISION DU PLU – marché de service en procédure adaptée pour une prestation intellectuelle.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 28 avril 2023, la commission communale d'urbanisme restreinte s'est réunie pour valider et corriger le cahier des charges élaboré par les services administratifs de la Mairie. Il a été corrigé et mis en ligne le vendredi 12 mai 2023. Les candidats ont jusqu'au 03 juillet à 12 heures pour déposer une offre.

Ce marché est en 4 phases. La première est ferme, les 3 autres seront affermies si la phase 1 est conforme aux attentes de l'équipe communale. Madame le Maire précise tous les points d'étape de cette procédure dont le délai global est estimé à 36 mois à partir du jour de la signature de l'offre retenue :

<b>PHASE 1 - DIAGNOSTIC ET ANALYSE</b>
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES DOCUMENTS EXISTANTS
VISITES DE TERRAIN
REUNIONS DE TRAVAIL AVEC LA COMMISSION COMMUNALE D'URBANISME RESTREINTE POUR DEFINIR LES PRIORITES DES ELUS
ANALYSE ET ELABORATION d'un AVANT PROJET SOMMAIRE
NOTIFICATION AFFERMISSEMENT
<b>PHASE 2 – PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)</b>
REUNIONS DE TRAVAIL AVEC LA COMMISSION COMMUNALE D'URBANISME RESTREINTE
REUNIONS DE TRAVAIL OU ATELIERS AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES, CULTURELS ou SOCIAUX DU TERRITOIRE
ELABORATION du PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT (PADD)
PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
ENVOI DU DOSSIER AUX PPA (PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES)
<b>PHASE 3 - CONCERTATION et ELABORATION DU PROJET</b>
REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION
PERMANENCES RENCONTRES AVEC LA POPULATION
REUNIONS DE TRAVAIL AVEC LA COMMISSION COMMUNALE D'URBANISME RESTREINTE
PRESENTATION PPA (PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES) - REUNIONS OFFICIELLES
ELABORATION DU PROJET ET DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
<b>PHASE 4 - APPROBATION DU PLU</b>
ENTRETIEN AVEC LE COMMISSAIRE ENQUETEUR
REUNIONS DE TRAVAIL AVEC LA COMMISSION COMMUNALE D'URBANISME RESTREINTE
REUNION AVEC LES PPA (PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES)
ENQUETE PUBLIQUE
PRISE EN COMPTE DES EVENTUELLES REMARQUES DANS LE PROJET
ELABORATION DE LA DELIBERATION
PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
ENVOI DU DOSSIER FINALISE AU PPA
PRESENTATION EN REUNION PUBLIQUE DE LA REVISION DU PLU

### TRAVAUX ECOLE

Madame le Maire informe que les travaux relatifs à l'agrandissement et la restructuration de l'école communale avancent normalement.

Bien que n'étant pas visibles de l'extérieur, les travaux bruyants ont été réalisés pendant les vacances de Pâques. Certains parents ont cru qu'aucuns travaux ne se faisaient et s'en sont offusqués.

J'aurais bien voulu que ceux qui râlent toujours viennent travailler dans les bureaux de la mairie et viennent aussi dans les locaux 3<sup>ème</sup> République de l'école pour voir s'il leur était possible de supporter le bruit occasionné par le chantier. Nous, nous l'avons supporté !

Madame le Maire précise que les murs du bâtiment ancien sont très épais et leur percement pour passer les nouveaux réseaux a été extrêmement bruyant, ce type de travaux ne peut se faire qu'en dehors de la présence des enfants.

Quand on ne juge que par des apparences et que l'on fait paraître sur les réseaux sociaux des inexactitudes, on ferait mieux de venir se renseigner, sinon de se taire !

## VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire informe que les enfants des cours moyens 1 et 2 de notre école partent en voyage scolaire du 23 au 25 mai.

Ce voyage coûte environ 11 700 €. Afin de faire diminuer la participation des familles l'école a sollicité et obtenu des subventions. Le financement de cette sortie est la suivante :

Lions club : **2 500 €** (demande appuyée par les 4 membres du conseil municipal qui font partie de cette association) soit 48 € par élève,

L'Association Saint Pierre : **4 160 €**,

Petites canailles : **1 300 €**,

FCPE : **150 €**,

En dehors des 700 € versés annuellement à la caisse des écoles pour leurs sorties, la commune a pris en charge les frais SNCF soit **670 €**,

Coopérative scolaire pour la location du bus : **320 €**,

Les familles ont participé à hauteur de 2 600 € soit **50 € par enfant** (52).

C'est un beau projet, toujours positif pour les enfants qui découvrent la vie en groupe et ses règles, ils font de magnifiques sorties culturelles. C'est pour eux une expérience riche en enseignements que la mairie cautionne et finance tous les deux ans.

Ces voyages avaient été interrompus par la Covid et nous sommes très heureux de constater que les enfants peuvent à nouveau participer à ces classes transplantées. Tous les enfants quittent donc l'école élémentaire en ayant bénéficié d'un voyage scolaire.

## HEURE CIVIQUE

Le Département lance un appel à projet intitulé « L'HEURE CIVIQUE » qui vise à favoriser la solidarité de proximité et à construire des réseaux d'acteurs locaux. La commune de Saint-Just-Luzac souhaite se lancer dans ce programme.

L'Heure Civique, c'est une initiative solidaire qui encourage les volontaires à donner à minima, une heure par mois de leur temps pour une action citoyenne en faveur de leur quartier, de leur commune, d'une association ou pour aider tout simplement quelqu'un dans le besoin. Ce sont les Communes qui sont les principales partenaires de l'Heure Civique.

L'heure Civique permet à tous de trouver facilement des occasions de rendre service dans le cadre de gestes du quotidien et de choisir les actions de solidarité qui leur conviennent en donnant une heure par mois. Ce dispositif permet aussi de tisser des liens conviviaux.

Pour exemple cela peut être de l'aide au bricolage, ou apprendre à se servir d'Internet, ou faire les courses d'une personne âgée ou malade, ou favoriser le lien intergénérationnel ou participer à l'organisation d'une action sportive, culturelle ou citoyenne ou tout simplement accompagner un enfant à une activité sportive dont les parents ont un

empêchement ponctuel – ce ne sont que des exemples car le panel d'actions est large. Elles seront toujours validées et organisées par la Commune qui a fait hier soir une conférence de presse de présentation du dispositif. L'information sera faite à la population sur les différents réseaux et supports afin de pouvoir initier la mise en œuvre sur le terrain de ce dispositif.

Afin d'assurer au mieux aux demandeurs une garantie morale, c'est la Commune qui mettra en relation les volontaires avec les personnes ou les associations qui ont des besoins. Elle sera très vigilante à filtrer les inscriptions afin d'éviter les malhonnêtetés. Je suis excessivement méfiante par rapport à ceci. Pendant la Covid, les adjoints et les conseillers volontaires ont participé à une chaîne de solidarité. Cependant, ils étaient identifiés et les personnes qu'ils allaient visiter, connaissaient au préalable l'identité de l'élu qui allait se présenter. Tout s'est bien passé grâce à ce filtre. Nous ferons de même en prenant toutes les précautions nécessaires.

De même ce dispositif n'est en aucun cas, proposé pour se substituer aux professionnels, c'est une aide ponctuelle et ciblée, pas question de refaire une toiture ou tailler régulièrement une haie.....

Madame le Maire précise qu'une commission sera constituée dans le cadre du CCAS pour mettre en place et suivre ce programme.

### **REPAS DES AINES**

Madame le Maire rappelle que le 25 avril 2023 la commune a organisé le repas dansant des aînés, 151 personnes ont répondu présent à ce moment de convivialité. Je remercie tous les élus et le personnel qui ont servi à table et participé à l'organisation de ce moment festif.

C'est toujours un moment émouvant où les doyens présents (Robert GUERIN 95 ans et Paulette COMBEAU 94 ans) sont mis à l'honneur. Tous les aînés sont gâtés (fleurs, chocolats ...) et ils semblent vraiment apprécier d'être servis par l'équipe communale.

Madame le Maire en profite pour informer l'assemblée du décès de Monsieur Pierre CORNIAULT (101 ans) doyen de la Commune et lui rendre hommage.

Au niveau du parking, occupé ce jour-là par les véhicules des aînés, j'avais donné des consignes au Policier Municipal pour élargir le stationnement au mieux et satisfaire tous les utilisateurs de l'espace. Grâce à ses initiatives, tout s'est bien passé. Je tiens à le remercier car c'est une personne efficace et qui sait faire appliquer les règlements de façon impartiale. Je tiens donc à le remercier au nom de l'équipe communale d'autant qu'il a été, à une certaine époque, vilipendé par méchanceté, par imbécilité, car sans raison. Sur les réseaux sociaux, il faut bien que certains se mettent quelque chose sous la dent pour exister.

### **INAUGURATION DES JARDINS POTAGERS**

Madame le Maire rappelle qu'en 2022 une parcelle communale a été aménagée route des Cabassies, pour la création de 6 jardins potagers. On y trouve désormais un espace de convivialité et un puits sécurisé. Ces jardins sont très demandés et une liste d'attente a été mise en place à la Mairie. Peut-être pourra-t-on acquérir les petites parcelles jouxtant la nôtre afin de l'agrandir et proposer d'autres jardins à la location.

Madame le Maire explique que le terrain avait été préempté par la Commune lors de sa vente pour réaliser cet aménagement. C'est chose faite et l'inauguration de ce jardin potager a eu lieu le samedi 6 mai 2023 autour d'un verre de l'amitié regroupant les jardiniers locataires, leur famille et les élus présents.

### **RECETTES PERISCOLAIRES**

Madame le Maire rappelle que le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire de Saint-Just-Luzac est de **10.09 €** il est refacturé aux familles **3.05 €**, la commune prend donc à sa charge **6.68 €** par repas.

Ce montant de 10.09 € comprend :

Le salaire du personnel (2 personnes en cuisine et 5 personnes en surveillance cantine et ménage), les charges patronales, les fluides (eau/gaz/électricité) et l'alimentation mais ne comprend pas le temps du personnel administratif et comptable.

Le restaurant scolaire fabrique en moyenne par jour scolaire 155 à 160 repas enfants et 12 repas adultes.

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, les impayés de cantine et de garderie pèsent très lourdement dans nos comptes, soit environ **11 000 €**. Certaines familles doivent à la Commune plus de 1 500 €. Le trésor public a la charge du recouvrement des impayés cependant ce service ne semble pas très efficient.

Madame le Maire explique que ce point la préoccupe car les services de la Mairie y passent beaucoup de temps pour des résultats de recouvrement décevants.

Si on ne prend que le restaurant scolaire la prise en charge annuelle par la commune est de **141 000 €** (160 repas par jour X 6.68 € = 1 068.80 € X 4 jours d'école = 4 275.20 €/semaine X 33 semaines d'école).

La participation des parents est de **64 416 €** (160 repas par jour X 3.05 € = 488 € X 4 jours d'école = 1952 €/semaine X 33 semaines d'école).

Sur les **205 416 €** (141 000 € + 64 416 €) environ du coût annuel de cette prestation, la commune prend en charge plus de 68 % soit 141 000 € auxquels il faut ajouter les impayés soit 11 000 €. Total à la charge de la commune **152 000 €**.

Ces prestations sont facultatives mais rendent service à de nombreuses familles. Il est navrant qu'une poignée de personnes mettent en danger leur équilibre financier.

Peut-être devra-t-on durcir les modalités d'inscription aux services périscolaires et/ou appliquer stricto-sensu les règlements existants. Pour exemple : le règlement de la garderie stipule que seuls les enfants dont les deux parents travaillent y seront admis alors qu'à ce jour certains dossiers ne nous ont toujours pas été remis dont certains mauvais payeurs. Comment peut-on les contraindre à nous les fournir ?

Nous avons eu la démonstration de trois logiciels type « portail famille » qui pourrait régler une partie du problème. En effet, actuellement nous ne faisons que constater la présence des enfants et titrer à posteriori. Le portail famille oblige les parents à inscrire leurs enfants via une plateforme mise à disposition. En dehors des raisons impérieuses (ex-maladie) toutes les inscriptions sont facturées et la présence d'un enfant alors qu'il n'est pas inscrit pourrait être majorée.

Le coût du Logiciel qui semble le mieux adapté à nos besoins est de 4 434 € TTC la première année et de 3 120 € TTC les années suivantes. Cette solution pourrait être mise en place dès la rentrée 2023.

Madame SANTA MARINHA dit qu'à GEMOZAC le prélèvement automatique est la règle, ce qui résout, sans doute, le problème des impayés.

La loi de 2018 oblige les communes à proposer le prélèvement mais on ne peut pas obliger les parents à opter pour ce mode de paiement. Cependant on va vérifier cette information.

Madame FONTAINE dit que ce problème est récurrent dans toutes les collectivités et demande depuis quand la Commune rencontre ce problème.

Madame le Maire lui répond que c'est depuis que nous ne sommes plus en régie, soit environ 3 ans. Ce système de régie obligeait les familles à venir en mairie acheter des tickets de cantine et garderie. En effet, la Trésorerie n'accepte plus les espèces, la régie a donc été fermée pour être remplacée par un système de facturation à posteriori, en application de la circulaire de la DGFIP.

Monsieur LACEPPE demande s'il est possible d'exclure les enfants dont les parents ne payent pas ?

Madame le Maire lui répond qu'il y a eu des scandales à ce sujet. Il est inadmissible de faire subir aux enfants l'inconséquence de leurs parents.

Madame FOUGEROUX s'interroge sur le logiciel et son coût, cela apportera-t-il une solution au problème évoqué.

Madame le Maire lui répond que les parents devront faire la démarche d'inscrire leurs enfants, qu'ils pourront payer directement sur le site et avoir le solde de leur compte à tout moment. La commune pourra également avoir une action sur les inscriptions quand les informations ou les conditions ne seront pas respectées.

Une discussion s'engage pour essayer de trouver des solutions, des pistes sont lancées. Monsieur JOUSSELIN propose que ce sujet soit évoqué en commission pour en débattre de façon plus avisée.

### **PROTECTION DES ELUS**

Madame le Maire souhaite évoquer le sujet de la protection des élus.

« Vous n'êtes pas sans avoir entendu, l'actualité sur la démission du Maire de Saint Brévin dont la maison a été incendiée et la famille menacée. Chaque année de nombreux maires sont agressés verbalement ou physiquement pour avoir appliqué les lois et/ou règlements nationaux qu'on leur impose. Il y a, à ce jour, 1300 démissions pour des raisons de menaces ou de violences.

J'ai moi aussi subi une agression et j'ai fait le nécessaire auprès du préfet de Charente Maritime et du Procureur de la République.

Aussi je me sens très solidaire de mes collègues Maires et n'accepterai plus d'être bousculée, maltraitée ou insultée. Je ne tolérerai plus que ma réputation et mon intégrité soit mise en doute. Il en sera de même pour les adjoints ou les conseillers municipaux.

Je n'hésiterai plus à porter plainte immédiatement car j'estime que la charge de travail et le temps passé auprès et avec mes équipes, à gérer les affaires de la commune, au plus près de ses intérêts et des administrés, méritent au minimum le respect de tous. »

Les membres du conseil municipal applaudissent cette intervention.

Madame le Maire informe « qu'une de ses collègues dans une commune avoisinante, a reçu dans sa boîte aux lettres, un pistolet et des cartouches. Elle se demande où va notre société dans laquelle les réseaux sociaux véhiculent toutes sortes d'ignominies, dénigrements et rumeurs qui soulèvent les gens les uns contre les autres et favorisent un climat hostile qui n'a pas lieu d'être notamment au sein d'un conseil municipal.

La communication et le respect mutuel devraient être les seuls échanges admis. »

#### **Madame le Maire demande si quelqu'un veut s'exprimer :**

Madame EPHREM signale que vont être installés prochainement des figurines aux abords du passage piétons de l'école afin d'inciter les conducteurs à « lever le pied ».

Monsieur MANCEAU rappelle que la vitesse reste un gros problème sur la commune dont certains tronçons vont être passés à 30 km/heure.

Monsieur CHERE signale que le cheminement piétons des HAUTS de la BELLE PRAIRIE est terminé. Il faudra inaugurer cette installation.

Monsieur LACEPPE signale que l'herbe haute et le lierre aux abords de certains carrefours sont dangereux pour les automobilistes. Il souhaite qu'un entretien des abords de route soit fait.

Monsieur CHERE lui répond que l'entretien des départementales ne nous incombe pas.

Madame le Maire explique que le service technique est très sollicité car le périmètre de la commune est très large. De plus, nous avons eu plusieurs arrêts maladie qui n'ont pas favorisé un entretien méticuleux des voies communales d'autant que les candidats aux remplacements ont abandonné leur poste après quelques heures de travail. On a sollicité les brigades vertes pour nous soutenir dans l'entretien des voiries, ils doivent intervenir semaine 24.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 05.

Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU,  
Maire de Saint-Just-Luzac

Jean Pierre MANCEAU,

Claude JOUSSELIN,

Pascale EPHREM,

Olivier CHERE,

Christian SWATEK,

Jean-Jacques BOUYER,

Christine GIRAUDO,

Yanick DAUNAS,

Willy DRILLAUD,

Sixtine SANTA MARINHA,

Anaïs BOISSON,

Gaëlle GOSSELET,

Martine FOUGEROUX,

Serge LACEPPE,

Christiane FONTAINE,